



Etude prospective des besoins de recrutement dans la métallurgie à horizon 2025

Synthèse - Septembre 2014

Contexte de l'étude

Les partenaires sociaux de la branche de la métallurgie ont décidé d'actualiser l'étude prospective sur l'évolution des emplois et des métiers dans la métallurgie de septembre 2012. Il s'agit en effet de mesurer les impacts possibles du Pacte de responsabilité sur la dynamique industrielle.

Ce Pacte intervient à un moment décisif pour l'économie française. Le rythme de la reprise est en effet actuellement très modeste au regard de l'ampleur de la crise traversée depuis 2008 et la situation des entreprises industrielles reste dégradée.

Les effets à moyen terme du Pacte de responsabilité sur les secteurs de la métallurgie demandent à être connus et quantifiés. Ces effets dépendront largement du montant des allègements de charges des entreprises, du choix et de l'utilisation qui en seront faits par celles-ci.

BIFE



L'Observatoire
de la Métallurgie

Objet de l'étude

L'Observatoire de la métallurgie a mandaté le cabinet de conseil BIPE pour, d'une part, mesurer l'impact du Pacte de responsabilité sur l'activité, l'emploi et les besoins de recrutement de la métallurgie à horizon 2025 suivant trois scénarios et, d'autre part, mesurer les effets d'entraînement dans l'économie de chaque scénario.

1. Zoom sur les scénarios choisis

Trois scénarios ont été simulés :

- **le scénario de base ou standard** est un scénario tendanciel, sans Pacte de responsabilité ni CICE
- **le scénario « Pacte de responsabilité »** retient un choc d'offre : ce scénario prend en compte le CICE et les allègements de charges sociales et fiscales.
- **le scénario « Pacte+ »** correspond à un choc d'offre augmenté : il s'agit d'un scénario d'accentuation du montant des mesures prises dans une proportion de 50% environ.

Ces différents scénarios permettent de mieux appréhender les impacts à court et moyen terme des mesures proposées par le Gouvernement sur l'activité, l'emploi et les besoins de recrutement dans la métallurgie.

2. Zoom sur la méthode employée

Pour répondre à cet objectif, le BIPE a utilisé une méthodologie de quantification de besoins de recrutement ainsi qu'une modélisation de prévisions d'activité sectorielle.

Pour évaluer les besoins de recrutement par secteur, ont été estimées successivement :

- l'évolution des emplois par secteur,
- l'évolution des départs à la retraite,
- l'évolution de la mobilité des salariés (promotions internes et départs vers d'autres secteurs).

Dans un premier temps, ces besoins ont été évalués dans le scénario de base, sans Pacte ni CICE, puis dans les scénarios Pacte de responsabilité et Pacte+ en faisant l'hypothèse, pour chaque secteur, de l'utilisation faite par les entreprises des allègements de charges dont elles bénéficieront.

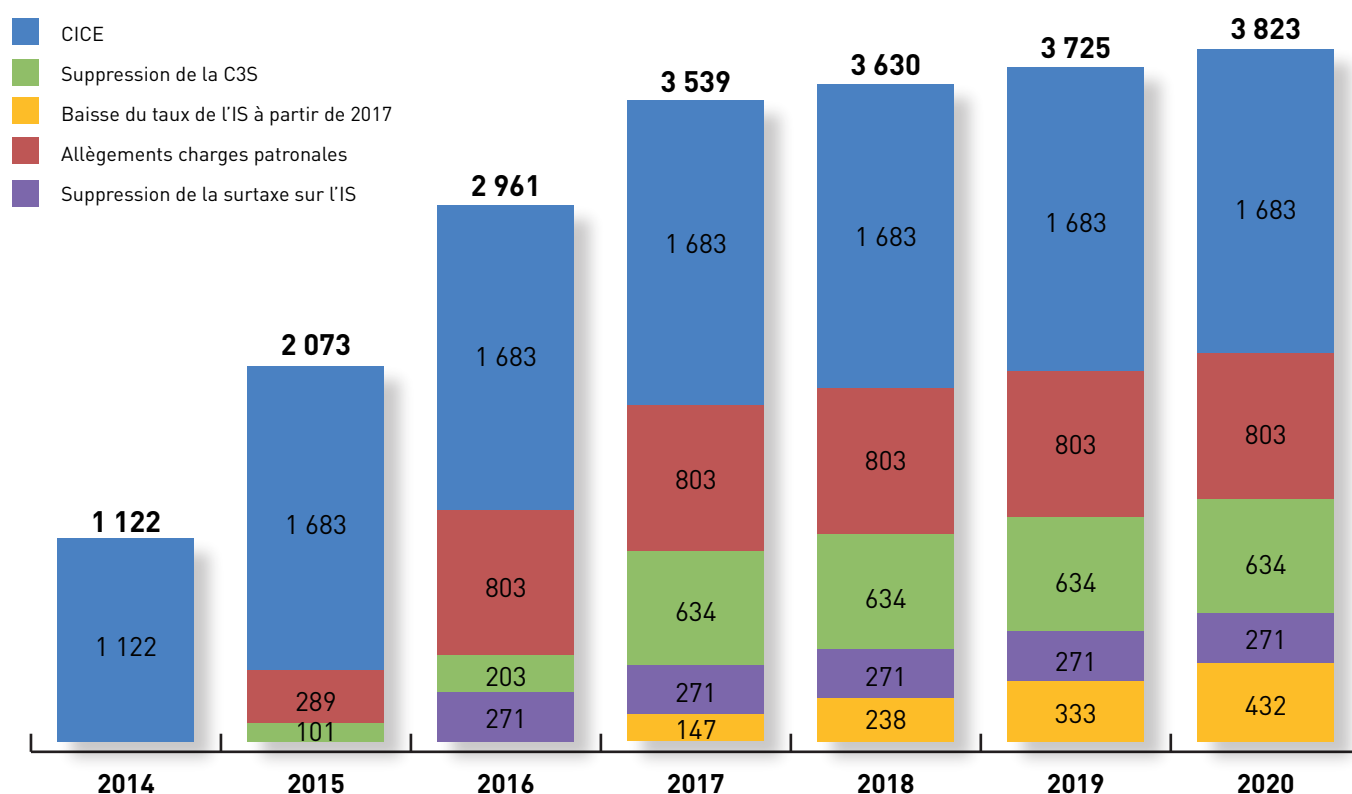
Enfin, un bouclage macroéconomique permet de mesurer les effets d'entraînement pour chaque scénario.

Principaux résultats de l'étude

1. Les secteurs de la métallurgie devraient bénéficier, d'ici à 2020, d'environ 4 milliards d'euros d'allègements de charges sociales et fiscales

Le CICE devrait représenter environ 45% du total des allègements de charges des entreprises de la métallurgie. Au total plus de 90% des allègements devraient intervenir avant 2017.

Cumul des allègements successifs (en millions d'€)



Source : Projection BIPE

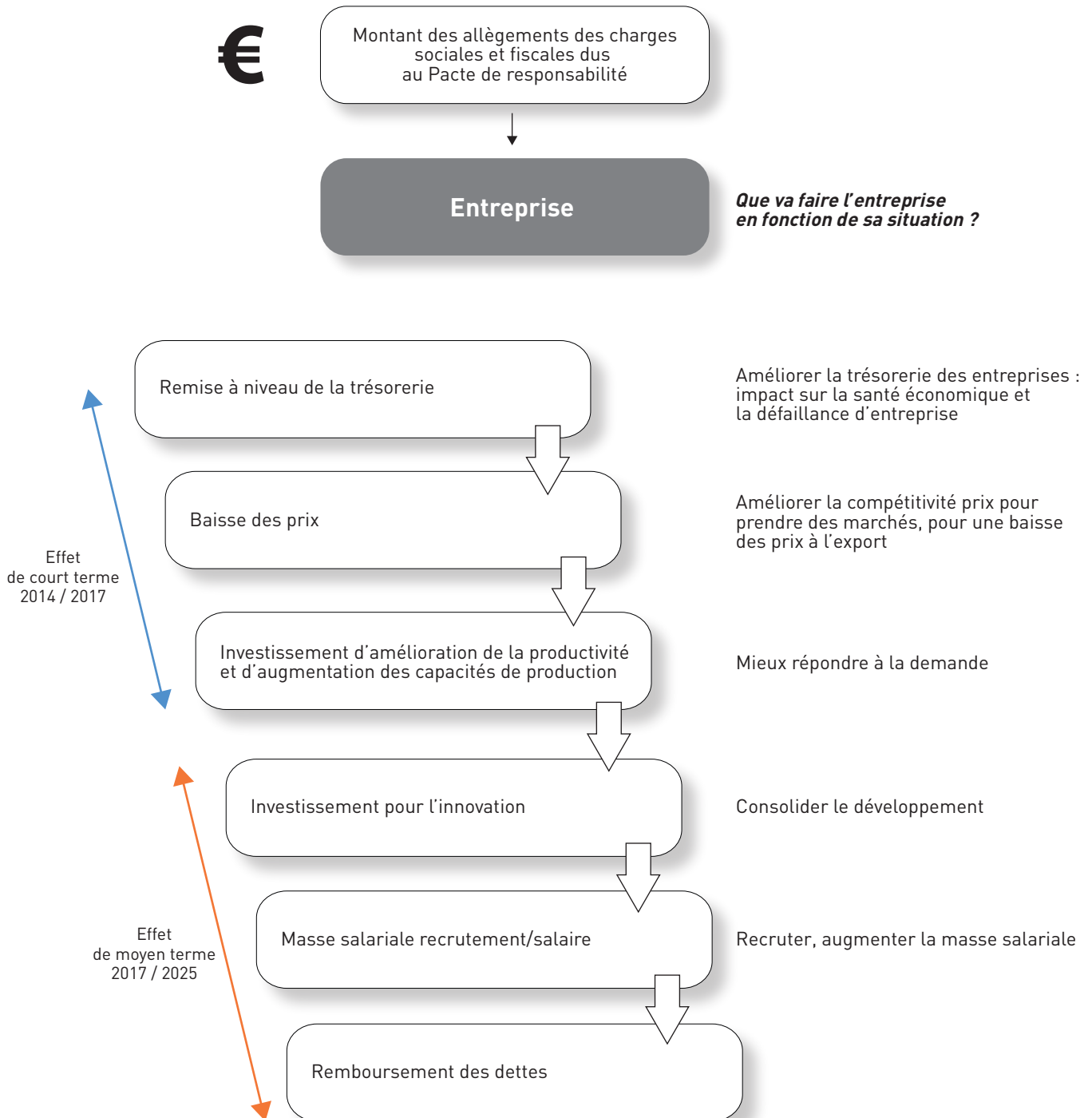
Du fait de la structure de l'emploi et des salaires, les secteurs de la « métallurgie et fabrication de produits métalliques », des « machines et équipements », de « l'automobile » et des « autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et équipements » devraient bénéficier le plus des allègements de charges en terme de montants.

Il est à noter que les salaires dans la métallurgie sont en moyenne plus élevés que dans les autres secteurs de l'économie. En conséquence, les secteurs de la métallurgie bénéficieront moins des allègements de charges relativement à ceux des secteurs dont une part très élevée des salaires se trouve entre 1 et 2.5 SMIC (comme le secteur Commerce par exemple).

2. La baisse des prix et l'investissement comme principaux leviers actionnés par les entreprises

L'utilisation qui sera faite par les entreprises des allègements de charges détermine de manière significative l'impact du Pacte de responsabilité sur l'activité, l'emploi et les besoins de recrutement. Les arbitrages des entreprises sont différents suivant les secteurs et dépendent de leur situation économique et financière.

Utilisations possibles des montants du volet entreprises du Pacte de responsabilité



3. Le Pacte de responsabilité aura un impact positif sur la croissance de l'activité des secteurs de la métallurgie et permettrait de préserver des emplois à horizon 2025, suivant les leviers actionnés

Dans le scénario Pacte, l'activité de l'ensemble de la métallurgie pourrait progresser d'environ +2,0 % par an sur 2015-2025 (à prix constant), soit une différence de +0,6 % par an par rapport au scénario sans Pacte ni CICE. Les allègements de charges permettront aux entreprises de stimuler leur compétitivité prix et hors prix. Elles pourront gagner ou maintenir leurs parts de marchés sur les marchés exports comme sur le marché intérieur.

Des gains de productivité (rapport entre la valeur ajoutée et le nombre d'emplois) sont à prévoir. En effet, à long-terme, la croissance de l'activité s'accompagnera d'investissements générant des gains de productivité, au détriment de l'emploi - la croissance de la productivité sur la période 1990-2012 est supérieure à 3 %. Ainsi, même si l'accroissement de l'activité est important, la hausse de la productivité l'est également.

Dans le scénario Pacte, en cumulé, environ 30 000 emplois pourraient être sauvegardés à horizon 2025 par rapport au scénario de base.

En 2017, les entreprises pourraient bénéficier de 2,1 milliards d'allègements de charges supplémentaires. Dans cette hypothèse le nombre d'emplois sauvegardés pourrait être porté à 46 000 à horizon 2025, voire 67 000 si ces allègements supplémentaires étaient utilisés pour un choc d'investissement.

Cette étude a été réalisée sur la base d'un effectif total de 1,3 million de salariés, tel qu'il est estimé par les comptes nationaux de l'Insee.

A noter que le périmètre réel du nombre de salariés couvert par la convention collective de la métallurgie est de plus de 1,6 million de salariés.

De fait les volumes d'emplois et de recrutements mentionnés dans cette étude, compte tenu du champ retenu, sont des estimations basses.

4. Des besoins de recrutements élevés : 106 000 recrutements par an en moyenne dans le scénario Pacte

En raison du vieillissement de la pyramide des âges qui a accompagné la baisse des effectifs des secteurs de la métallurgie, ainsi que la mobilité des salariés, la métallurgie continuera à recruter de manière significative jusqu'à 2025. La mobilité générera en moyenne plus de 80 % des besoins de recrutement chaque année.

Le nombre de recrutements dits exogènes (personnes issues de secteurs non-métallurgiques) est estimé entre 96 000 et 111 000 sur la période 2015-2020 et entre 102 000 et 115 000 sur la période 2020-2025 suivant les différents scénarios.

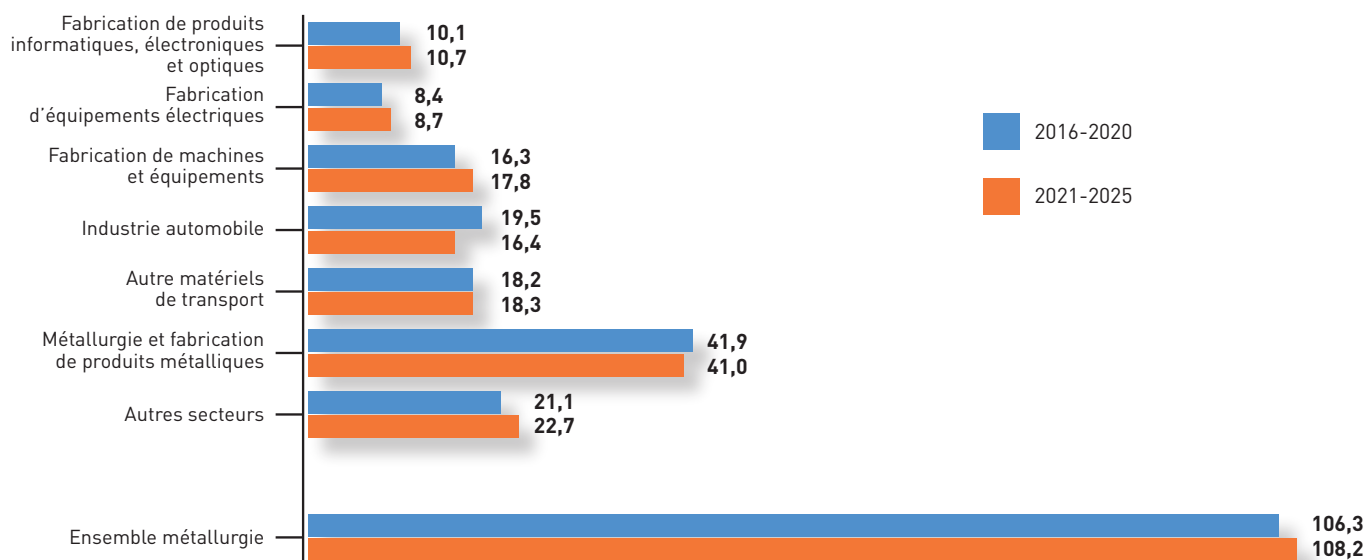
Les besoins de recrutement seront les plus élevés dans les secteurs de la « métallurgie et fabrication de produits métalliques » et des « autres industries manufacturières, réparations et installations de machines et équipements ».

Les besoins en ouvriers qualifiés, en techniciens-agents de maîtrise et en ingénieurs et cadres resteront importants à horizon 2025, dans une structure d'emploi caractérisée par l'élévation du niveau de qualification des salariés.

Besoins de recrutement par secteur

Moyenne annuelle 2016-2020 et 2021-2025 (en milliers d'emplois)

Sc. Pacte - Hypothèse : départ à la retraite à 62 ans en 2015, 63 ans en 2020 et 64 ans en 2025



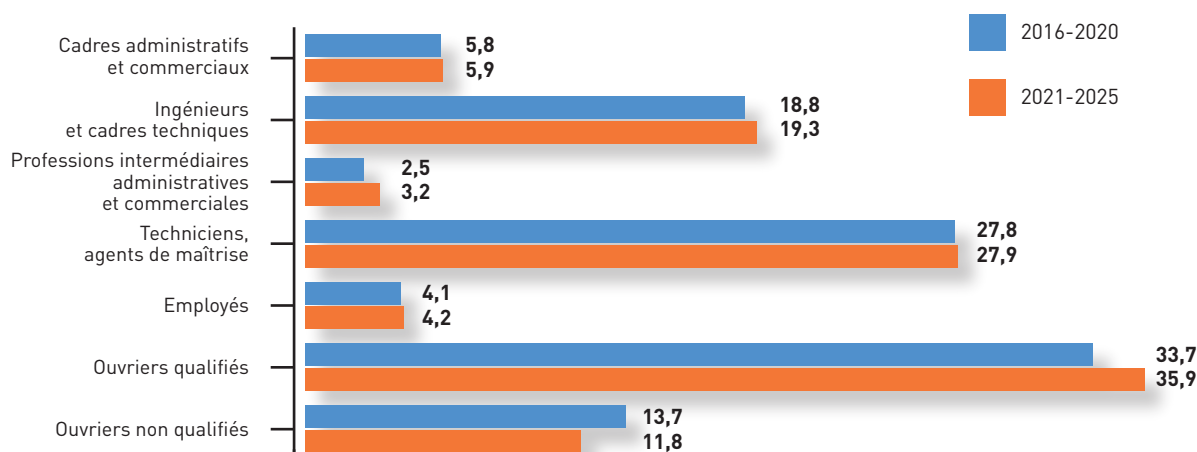
Source : Projection BIPE

Note : Les résultats au niveau de l'ensemble métallurgie sont consolidés pour l'ensemble du périmètre UIMM, la somme des besoins de recrutements de chacun des secteurs est donc différente du besoin de recrutement de l'ensemble métallurgie (les effets intra-sectoriels sont neutralisés).

Besoins de recrutement par catégorie socio-professionnelle

Moyenne annuelle 2016-2020 et 2021-2025 (en milliers d'emplois)

Sc. Pacte - Hypothèse : départ à la retraite à 62 ans en 2015, 63 ans en 2020 et 64 ans en 2025

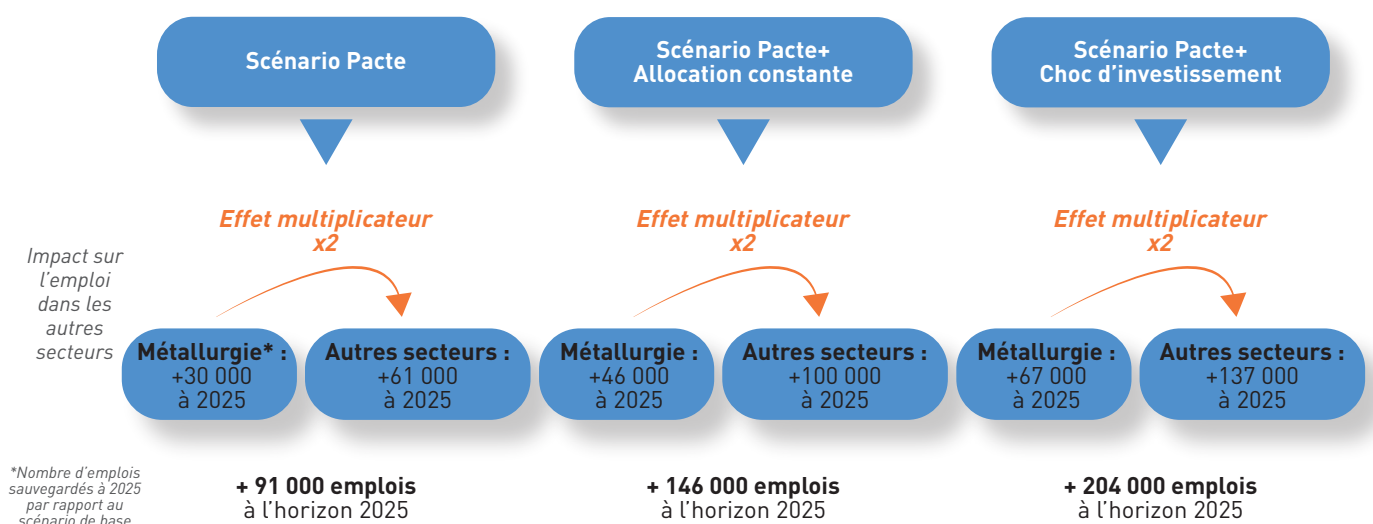


Source : Projection BIPE

5. La métallurgie a un effet d'entraînement très important dans les autres secteurs de l'économie

Afin de mesurer au mieux les impacts du Pacte de responsabilité sur la métallurgie et les conséquences sur les autres secteurs, il est important de prendre en compte les effets d'entraînement. Pour produire une unité de valeur, les secteurs de la métallurgie font appel dans leurs consommations intermédiaires à des savoir-faire issus d'autres secteurs industriels et de services.

1 emploi préservé dans la métallurgie entraîne 2 emplois préservés ou créés dans les autres secteurs, soit un facteur 3 par rapport au nombre initial d'emplois préservés dans la métallurgie.



Au total, près de 90 000 emplois seraient donc préservés à horizon 2025 grâce au Pacte de responsabilité. Dans un scénario Pacte+ avec accentuation des mesures prises dans le cadre du Pacte de responsabilité, c'est jusqu'à 200 000 emplois qui pourraient être préservés du fait d'un choc d'investissement important des entreprises.